

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1436**

commune (s) : Corbas

objet : Cession, à la SCI Corbas Frais, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Les Abattoirs de Montmartin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010**Décision n° B-2010-1436**

commune (s) : Corbas

objet : **Cession, à la SCI Corbas Frais, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Les Abattoirs de Montmartin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine est propriétaire d'une parcelle de terrain nu, située lieu-dit Les Abattoirs de Montmartin à Corbas, d'une superficie de 816 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 81 de la section AS et devant permettre d'améliorer la desserte de la zone d'activité du pôle agro-alimentaire en cœur d'îlot.

Ce projet d'aménagement de la zone d'activité en cœur d'îlot ayant été abandonné et ladite parcelle ne faisant actuellement l'objet d'aucun projet, la Communauté urbaine de Lyon a proposé sa cession à la SCI Corbas Frais, propriétaire contiguë.

Aux termes du compromis, la SCI Corbas Frais a accepté d'acquérir cette parcelle libre de toute location ou occupation, au prix de 6 544 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la SCI Corbas Frais, pour un montant de 6 544 €, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Les Abattoirs de Montmartin à Corbas.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 :

- produit de la cession : 6 544 € en recettes : compte 775 100 - fonction 090 - opération 0894,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 7 524,15 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 090 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 090 - opération 0894,

- moins-value réalisée : 980,15 € en recettes : compte 776 100 - fonction 01 - et en dépenses : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.